

Création d'une section équine au GDS Orne

Madame, Monsieur,

Alençon, le 17 mars 2008

Le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornais (GDSCO) est une association d'éleveurs à vocation sanitaire qui cherche, par une approche collective, à lutter efficacement contre les maladies des animaux.

Le GDSCO regroupe près de 95% des éleveurs bovins ornais mais dispose également de sections ovine, caprine, porcine et apicole. L'adhésion au GDSCO est volontaire et suppose d'acquitter chaque année une cotisation.

Le GDSCO intervient en étroite collaboration avec les vétérinaires libéraux, la direction des services vétérinaires et le laboratoire départemental de l'Orne. Grâce à l'appui financier de partenaires (dont le Conseil Général de l'Orne), l'adhésion permet d'avoir accès à des prises en charge financières.

Dans le domaine équin, l'épisode récent d'artérite virale équine a souligné l'absence d'organisation sanitaire capable de fédérer les éleveurs et d'organiser une prophylaxie collective contre les maladies transmissibles.

A la demande de professionnels, le GDSCO a donc initié une réflexion réunissant des éleveurs, des vétérinaires ainsi que des représentants des Haras Nationaux, de la Direction Départementale des Services Vétérinaires et du laboratoire de l'Orne.

Ce groupe de travail a validé la création d'une section équine et a proposé plusieurs actions techniques qui sont détaillées ci-dessous.

Pour 2008, la cotisation d'adhésion a été fixée à 20 euros par élevage et à 5 euros par animal de plus de 24 mois. A titre d'exemple, un montant de 50 euros est demandé pour un élevage comprenant 5 juments et un étalon (= 20 + (6x5)).

Si vous souhaitez **adhérer au GDS**, veuillez nous retourner [le bulletin d'adhésion](#) accompagné de votre règlement.

Dès réception de ce bulletin, votre adhésion sera enregistrée et vous pourrez bénéficier des aides prévues **sous réserve de respecter le cahier des charges des actions techniques**. A titre d'exemple, le remboursement de près de 50% du coût des analyses (uniquement laboratoire départemental de l'Orne) lors de qualification AVE suppose de prélever chaque année tous les chevaux de plus de 24 mois.

En espérant que vous vous associerez à cette initiative, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du GDSCO,
Le Directeur,
Dr Vét. Arnaud DELAFOSSE

ACTIONS TECHNIQUES

I. Qualification vis-à-vis de plusieurs maladies contagieuses

La qualification est fondée sur un contrôle **annuel unique**, de préférence avant la saison de monte. L'éleveur adhérent choisit les maladies à contrôler (AVE et/ou MC et/ou AIE). Ce dépistage n'apporte qu'une **garantie partielle**, surtout dans les élevages qui déplacent beaucoup leurs animaux.

Artérite Virale Equine (AVE)

Prise de sang et contrôle sérologique (séroneutralisation) sur tous **les chevaux à partir de 24 mois**.

- En cas de résultat positif,

- après 1 mois, sur les juments une deuxième recherche sérologique pour mesurer une éventuelle variation du titre d'anticorps ;
- dès que possible, sur les étalons: une recherche virologique sur le sperme des mâles servant en monte naturelle.

Mérite contagieuse (MC)

Réalisation d'un écouvillon des sinus clitoridiens éventuellement associé à un écouvillon de l'endocol utérin (uniquement pour les juments non gravides). Culture bactérienne (+ identification par immunofluorescence en cas de besoin) sur toutes les **femelles à partir de 24 mois**.

Anémie Infectieuse Equine (AIE)

Prise de sang et contrôle sérologique (IDG, test de Coggins) sur tous les chevaux à partir de 24 mois SELON UN RYTHME TRIENNAL.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE : remboursement sur **présentation des factures acquittées**

Maladie	Analyse	Tarif (HT) LDO 2008	Dont remboursement GDS ¹
Artérite Virale Equine	Sérologie - Séroneutralisation	16,45	8.45
Anémie infectieuse Equine	Sérologie – IDG (test de Coggins)	16.45	8.45
Mérite contagieuse	Bactériologie - Culture	21.99	11.99
	Sérologie - Immunofluorescence	21.99	11.99

¹ sur présentation des factures du LDO acquittées et sous réserve de respect du cahier des charges de la qualification

II. Aide au diagnostic des causes d'avortement

Prélèvements: avorton, placenta et sang de la jument avortée

Acheminement des prélèvements au laboratoire: Eleveur ou Laboratoire Départemental de l'Orne (sur appel) - Prestation facturée entre 15,68 euros HT et 30,66 euros HT selon la zone.

Analyses réalisées (Coût total LDO= 131,09 euros HT)

- autopsie du poulain: identification des causes non infectieuses d'avortement, prélèvements des organes
- culture bactérienne sur le placenta et les organes de l'avorton
- recherche du virus de la rhinopneumonie (EHV1): PCR sur les organes foetaux et l'allantochoirion
- recherche du virus de l'Artérite Virale Equine

- PCR sur les organes fœtaux
- Sérologie (séroneutralisation) sur le sérum de la jument avortée

PRISE EN CHARGE FINANCIERE : remboursement de 50% du coût des analyses et frais acheminement des prélèvements (UNIQUEMENT LABORATOIRE DE L'ORNE) sur présentation des factures acquittées

Article mis en ligne le 01/04/2008.